



Procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2026

Début de la séance : 8h30

Présents : Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Fabienne FROMENTOUX, Jean-Marc COULAUD, Catherine GAUTHIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, MAGNOULOUX Bernard (arrivé à 9h00)

Absents : Axel CABLÉ

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

Quorum : 7

Approbation du PV du conseil municipal du 24 janvier 2026

Ordre du jour :

1. Modification du loyer du restaurant Bistrot Pampa

Présenté par Mme Agnès ORÈVE

Une Délégation de Service Public (DSP) d'affermage pour la gestion du bar/restaurant communal de la maison de la fontaine a été signée avec la SAS PAMPA, représentée par monsieur Daniel VALOR, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} novembre 2023.

Le montant de la redevance, assujettie à la TVA au taux de 20 %, devait évoluer de la manière suivante :

- 600 € HT/mois la première année ;
- 900 € HT/mois la deuxième année ;
- 1 200 € HT/mois à partir de la troisième année.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle défavorable notamment pour le secteur de la restauration, il est proposé de maintenir à 900 € HT/mois à partir de la troisième année en lieu et place des 1 200 € HT/mois initialement prévu.

Pour (4) ; contre (6) ; abstention (1)

2. Frais scolaire Préaux

Présenté par M. Sylvain BOSC

Le coût réel d'un élève à l'école publique de Préaux est d'un montant de 606 euros par élève pour l'année scolaire 2025/2026.

Un enfant de la commune de Saint-Victor est scolarisé à l'école publique de Préaux donc le paiement des frais scolaires à l'école publique de Préaux est d'un montant de 606 euros.

Pour (8) ; contre (2) ; abstention (1)

3. Validation de l'alternative à l'itinéraire cyclable St-Victor -> St-Félicien

Présenté par M. Patrick MARGAND

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur cyclable et notamment des échanges avec les services d'ARCHE Agglo, le conseil municipal de Saint-Victor est invité à formuler un avis sur un itinéraire alternatif situé entre Saint-Félicien et Saint-Victor.

Principalement des raisons de sécurité, il est proposé d'émettre un avis favorable à l'itinéraire modificatif suivant :

En partant de Saint-Victor : route du Charencey → chemin de Collange → route de Darne,

Ce tracé permettrait de rejoindre la route départementale au niveau du dépôt de sel, puis de poursuivre jusqu'à Saint-Félicien.

L'itinéraire alternatif présente un dénivelé positif de 193 m dans le sens Saint-Félicien → Saint-Victor, pour une distance de 6,5 km ;

L'itinéraire par la RD 532 présente quant à lui un dénivelé positif de 135 m pour une distance de 6,1 km dans le même sens.

Si l'alternative est plus longue et présente un dénivelé plus important, elle offre en revanche un niveau de sécurité nettement supérieur, avec :

- 4,1 km de voies communales supportant moins de 100 véhicules/jour,
- Contre environ 1 500 véhicules/jour, dont 10 % de poids lourds, sur la RD 532.

Il est précisé que l'alternative a également été présentée à la commune de Saint-Félicien.

Il est également rappelé que le Département de l'Ardèche n'autorise pas le marquage au sol sur les routes départementales, ce qui limiterait les interventions d'ARCHE Agglo sur la RD à du balisage vertical (panneaux).

À l'inverse, sur les voies communales, et sous réserve de permissions de voirie accordées par les deux communes, des interventions en signalisation verticale et horizontale (marquage au sol) seraient possibles.

Pour à l'unanimité (12)

Questions diverses :

- **Voirie Chemin de Royol et chemin des acacias**

Chemin de Royol

M. Palayer demande l'échange des parcelles suivantes :

- Parcelle ZB 176 (507 m²) sa propriété
- Parcelle ZB 31 (350 m²) propriété communale

La valorisation retenue (conforme au prix par m² constaté lors de son acquisition des parcelles voisines en février 2025) :

- ZB 176 -> 200m² constructible à 31€/m² + 307m² agricole à 0,30€/m² = 6 292 €
- ZB 31-> 350m² constructible à 31€/m² = 10 850 €

M. Palayer règlera la soulte correspondante exactement à la différence de valeur soit 4 558 € le jour de la signature chez le notaire.

Chemin des acacias

À ce jour il manque le document pour l'accord.

- **Organisation de la tenue du bureau de vote**

M. BRISSART rappelle les contraintes concernant la tenue du bureau de vote pour les municipales :

- Présence d'un président
- 2 assesseurs
- 1 secrétaire

Prochain conseil municipal : 20/03/2026 (date de mise en place du prochain conseil)